

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

à Monsieur Gérard PARFAIT, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

**Le Maire de la Commune de Saint-Nom-la-Bretèche,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 – 18, conférant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou conseillers municipaux,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122 – 17 prévoyant qu'en cas d'absence, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint ou Conseiller Municipal dûment désigné,

**CONSIDERANT** que les membres de la Commission de Sécurité d'Arrondissement se réuniront le mardi 11 octobre 2022 à 9h00 pour effectuer la visite de contrôle du Centre d'Activité Commerciale de la Tuilerie Bignon, afin de lever l'avis défavorable émis le 23/01/2013, maintenu le 07/10/2019 pour les établissements suivants :

- Restaurant « Sayuri Sushi,
- Restaurant « Rose de May »,
- Showroom « Baom »

**CONSIDERANT** l'absence de Monsieur le Maire le mardi 11 octobre 2022 à 9h00,

### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Gérard PARFAIT, 2<sup>ème</sup> Adjoint de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche, est délégué pendant l'absence de Monsieur le Maire à l'effet de fonction et de signer toutes les pièces et tous les documents relatifs à l'administration courante concernant la commission de sécurité.

Cette délégation est accordée pour le mardi 11 octobre à 9h00 2022 et prendra fin lorsque la commission sera achevée.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera inséré dans le registre des arrêtés du Maire et ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye.


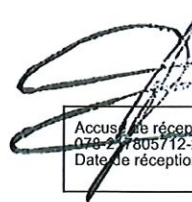
Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 7 octobre 2022

Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté  
de communes Gally Mauldre,  
**Gilles STUDNIA**

- Mis en ligne le 07/10/2022
- Document rendu exécutoire le 07/10/2022

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Certifié par le Maire  
**Pascal PARISSIER**

Notifié à l'intéressée le :  
Monsieur Gérard PARFAIT  
Signature de l'intéressé



Accusé de réception en préfecture  
078-27805712-20221007-2022-004-AR  
Date de réception préfecture : 07/10/2022